

VILLE DE GEISPOLSHHEIM

ECOLAGES - TARIFS - DATE D'EFFET : 01/09/2020	
NATURE	TARIFS
	2020
DROITS D'ECOLAGE Ecole de Musique	
DCM n° 36/20 du 22 juin 2020 - Effet : 01/09/2020	
<u>Droits d'écologie trimestriels</u>	
- Tarifs pratique collective (jardin musical, formation musicale seule, ateliers collectifs seuls, chorale, orchestre) :	
<i>Usagers de la Commune</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- Euros	49,00 €
B : de 500,- à 1200,- Euros	51,00 €
C : de 1200,- à 2000,- Euros	54,00 €
D : plus de 2000,- Euros	57,00 €
<i>Extérieurs</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- Euros	78,00 €
B : de 500,- à 1200,- Euros	80,00 €
C : de 1200,- à 2000,- Euros	87,00 €
D : plus de 2000,- Euros	89,50 €
- Tarifs pratique instrumentale + chant :	
<i>Usagers de la Commune</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- Euros	112,00 €
B : de 500,- à 1200,- Euros	118,00 €
C : de 1200,- à 2000,- Euros	126,50 €
D : plus de 2000,- Euros	133,00 €
<i>Extérieurs</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- Euros	181,00 €
B : de 500,- à 1200,- Euros	190,00 €
C : de 1200,- à 2000,- Euros	204,00 €
D : plus de 2000,- Euros	216,00 €

DROITS D'ECOLAGE Ecoles de Danse Classique et Moderne

DCM n° 36/20 du 22 juin 2020 - Effet : 01/09/2020

Droits d'écologie trimestriels

- Tarifs pour 1 heure de danse

Usagers de la Commune

- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500,- Euros	49,00 €
B : de 500,- à 1200,- Euros	51,00 €
C : de 1200,- à 2000,- Euros	54,00 €
D : plus de 2000,- Euros	57,00 €

Extérieurs

- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500,- Euros	72,00 €
B : de 500,- à 1200,- Euros	74,00 €
C : de 1200,- à 2000,- Euros	76,50 €
D : plus de 2000,- Euros	78,50 €

- Tarifs pour 2 heures de danse

Usagers de la Commune

- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500,- Euros	57,00 €
B : de 500,- à 1200,- Euros	59,00 €
C : de 1200,- à 2000,- Euros	61,00 €
D : plus de 2000,- Euros	63,00 €

Extérieurs

- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500,- Euros	76,50 €
B : de 500,- à 1200,- Euros	80,00 €
C : de 1200,- à 2000,- Euros	86,00 €
D : plus de 2000,- Euros	88,00 €

Stages spécifiques - "Master Class"

tarif par "master class"(cours de danse spécifique dispensé par un intervenant extérieur) - tarif par session :

- usager de la commune	11,00 €
- extérieur à la commune	13,00 €

DROITS D'ECOLAGE Ecole de Dessin	
DCM n° 36/20 du 22 juin 2020 - Effet : 01/09/2020	
<u>Droits d'écolage trimestriels</u>	
- Enfants de moins de 18 ans - Séance de 1 h 30	
<i>Usagers de la Commune</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- Euros	39,00 €
B : de 500,- à 1200,- Euros	40,00 €
C : de 1200,- à 2000,- Euros	41,00 €
D : plus de 2000,- Euros	43,00 €
<i>Extérieurs</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- Euros	54,50 €
B : de 500,- à 1200,- Euros	55,50 €
C : de 1200,- à 2000,- Euros	58,00 €
D : plus de 2000,- Euros	60,00 €
- Adultes - Séance de 2 h 00	
<i>Usagers de la Commune</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- Euros	61,00 €
B : de 500,- à 1200,- Euros	63,00 €
C : de 1200,- à 2000,- Euros	65,00 €
D : plus de 2000,- Euros	67,00 €
<i>Extérieurs</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- Euros	93,00 €
B : de 500,- à 1200,- Euros	96,00 €
C : de 1200,- à 2000,- Euros	98,00 €
D : plus de 2000,- Euros	100,00 €
REDUCTIONS PLURIDISCIPLINAIRES (par famille et en fonction des activités)	
* 2 activités de la même famille	-10%
* 3 activités de la même famille	-15%
* 4 activités de la même famille	-20%
* 5 activités de la même famille	-25%
* 6 activités de la même famille	-30%